

Paramétrage DSN Retraite complémentaire Agirc-Arrco

BLOC	Rubrique	libellé	MANNEQUIN	CADRE INTERMITTENT	NON CADRE INTERMITTENT	ARTISTE INTERMITTENT	JOURNALISTE PIGISTE	JOURNALISTE CADRE titulaire CP	JOURNALISTE non cadre, non titulaire CP	ARTISTE DE CORRIDA	
Bloc Versement organisme de protection sociale RETRAITE	S21.G00.20.001	Identifiant Organisme de Protection Sociale	44832375800038								
	S21.G00.20.002	Entité d'affectation	SIRET. Ne pas indiquer de pseudo-siret pour les mannequins.	PSEUDO-SIRET FILM attribué par l'Urssaf.			SIRET				
	S21.G00.20.003	BIC	Il s'agit des coordonnées bancaires au format BIC du compte sur lequel doit être prélevé le montant de l'ordre de règlement. Cette rubrique s'appuie sur la norme ISO 9362.								
	S21.G00.20.004	IBAN	Il s'agit des coordonnées bancaires au format IBAN du compte sur lequel doit être prélevé le montant de l'ordre de règlement. Cette rubrique s'appuie sur la norme ISO 13616:2007.								
	S21.G00.20.005	Montant du versement	Montant du versement correspondant au montant des cotisations RETRAITE réglées.								
	S21.G00.20.006	Date de début de période de rattachement	Début de la période au titre de laquelle ont été établies les cotisations dont l'établissement s'acquitte. Cette période peut être définie selon les règles applicables aux différents dispositifs de cotisation.								
	S21.G00.20.007	Date de fin de période de rattachement	Fin de la période au titre de laquelle ont été établies les cotisations dont l'établissement s'acquitte. Cette période peut être définie selon les règles applicables aux différents dispositifs de cotisation.								
	S21.G00.20.008	Code déléataire de gestion	Non concerné								
	S21.G00.20.010	Mode de paiement	05 - prélèvement SEPA								
	S21.G00.20.011	Date de paiement	Non concerné								
S21.G00.20.012	SIRET payeur	SIRET de l'établissement payeur. Permet d'identifier le cas où un établissement délègue le paiement de ses cotisations à un autre établissement									
Bloc Contrat	S21.G00.40.003	Code statut catégoriel Retraite complémentaire	04 - non cadre	01 - cadre	04 - non cadre	04 - non cadre	04 - non cadre	01 - cadre	04 - non cadre	04 - non cadre	
	S21.G00.40.004	Code PCS-ESE	354f - 9999 interdit	353b ou 353c ou 354b ou 354c ou 354e - 9999 interdit	354f ou 465b ou 637c - 9999 interdit	354b ou 354c ou 354e ou 354f - 9999 interdit	352a - 9999 interdit	352a - 9999 interdit	352a - 9999 interdit	354f - 9999 interdit	
	S21.G00.40.005	Code complément PCS-ESE	50 - mannequin	Code correspondant de la nomenclature des emplois du spectacle vivant relevant de l'annexe 8 ou 10 de la convention d'assurance chômage 999SPT interdit	Code correspondant de la nomenclature des emplois du spectacle vivant relevant de l'annexe 8 de la convention d'assurance chômage 999SPT interdit	Code correspondant de la nomenclature des emplois du spectacle vivant relevant de l'annexe 10 de la convention d'assurance chômage 999SPT interdit	NP352 ou P352	P352	NP352	51 ou Code correspondant de la nomenclature des emplois du spectacle vivant relevant de l'annexe 10 de la convention d'assurance chômage 999SPT interdit	
	S21.G00.40.007	Nature du contrat	02 - CDD				01 - CDI	01 - CDI ou 02 - CDD	01 - CDI ou 02 - CDD	02 - CDD	
	S21.G00.40.011	Unité de mesure	Selon les termes du contrat de travail				31 - à la pige	Selon les termes du contrat de travail			
	S21.G00.40.017	Code convention collective applicable	Indiquer le code IDCC de la convention collective appliquée ou applicable								
	S21.G00.40.019	Identifiant du lieu de travail	SIRET. Ne pas indiquer de pseudo-siret pour les mannequins.	PSEUDO-SIRET FILM attribué par l'Urssaf			SIRET	SIRET	SIRET	SIRET	
	S21.G00.40.021	Motif de recours	05 - Contrat d'usage					Indiquer le motif justifiant le recours au CDD	Indiquer le motif justifiant le recours au CDD	05 - Contrat d'usage	
S21.G00.53.001	Type	01 - Travail rémunéré									

BLOC	Rubrique	libellé	MANNEQUIN	CADRE INTERMITTENT	NON CADRE INTERMITTENT	ARTISTE INTERMITTENT	JOURNALISTE PIGISTE	JOURNALISTE CADRE titulaire CP	JOURNALISTE non cadre, non titulaire CP	ARTISTE DE CORRIDA	
Bloc Activité	S21.G00.53.002	Mesure	volume d'activité					volume d'activité	Nbre de jours calendaires pris en compte dans le calcul du plafond de la sécurité sociale (si aucune absence, alors nombre de jours calendaires du mois)		volume d'activité
	S21.G00.53.003	Unité de mesure	12 - jour		12 - jour		31 - à la pige		40 - jours calendaires de la période d'emploi pris en compte dans le calcul du plafond de la sécurité sociale		12 - jour
Bloc Retraite complémentaire	S21.G00.71.002	Code régime retraite complémentaire	RUAA								
Bloc base assujettie	S21.G00.78.001	Code Base assujettie Agirc-Arrco	Les codes à indiquer doivent correspondre aux bases brutes et plafonnées appliquées particulièrement à ces populations spécifiques en retraite complémentaire : 23 - base exceptionnelle Agirc Arrco (= base brute) et 43 - base plafonnée exceptionnelle Agirc Arrco								
	S21.G00.78.002	Date début de rattachement	En cas de multi contrats de travail dans un même mois, date de début du contrat de travail								
	S21.G00.78.003	Date fin de rattachement	En cas de multi contrats de travail dans un même mois, date de fin du contrat de travail								
	S21.G00.78.004	Montant	Respectivement, montants brut et tranche 1 utilisés pour la RETRAITE COMPLEMENTAIRE Agirc-Arrco								
	S21.G00.78.006	Numéro de contrat	A renseigner du "n° de contrat - S21.G00.40.009". Dans le cas de la déclaration de plusieurs blocs "Contrat - S21.G00.40" impliquant un découpage des règles de calcul des cotisations, cette rubrique permet d'identifier le contrat concerné pour chaque base assujettie. Dans le cas de la déclaration d'un contrat unique, cette rubrique n'est pas à renseigner.								
Bloc Cotisation individuelle	S21.G00.81.001	Code de cotisation	codes 105 - Montant de cotisation Régime Unifié Agirc-Arrco, y compris Apec								
	S21.G00.81.002	Identifiant organisme	non concerné								
	S21.G00.81.003	Montant d'assiette	non concerné								
	S21.G00.81.004	Montant de cotisation Agirc-Arrco	Le montant des cotisations individuelles cumulé, de la retraite complémentaire Agirc-Arrco								

Veillez vous reporter au cahier d'aide à la codification de l'Agirc-Arrco pour toute situation particulière, disponible sur www.dsn-info.fr ou www.agirc-arrco.fr ou www.audiens.org

OCT 2020